

Délibération du Comité

Assemblée générale du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024

Date d'affichage : 21 mars 2024

Membres	En exercice	140	Vote	Pour	85
	Présents	80		Contre	0
	Pouvoirs	6		Abstention	0
	Votants	85		Total	85

(M. Jacques Jacquenet s'étant retiré)

Objet : Compte administratif 2023 Budget principal - Approbation

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2023 du Budget principal sont présentés aux membres du Comité.

Compte administratif - Budget Principal

Résultat de l'exercice 2023

	Dépenses	Recettes	Affectation Résultats N-1	Résultat 2023
Fonctionnement	9 062 571.42	14 799 166.25	5 954 386.70	11 690 981.53
Investissement	14 694 278.91	12 432 397.20	- 1 149 413.09	- 3 411 294.80
total du CA	23 756 850.33	27 231 563.45	4 804 973.61	8 279 686.73
RAR	10 420 492.88	9 310 459.51		- 1 110 033.37
TOTAL	34 177 343.21	36 542 022.96	4 804 973.61	7 169 653.36

Le résultat de clôture intégrant les restes à réaliser est donc le suivant : 7 169 653.36 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote,

Le Comité :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2023 pour le Budget principal ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 qui se résume comme ci-dessus et en arrête les résultats définitifs ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

→ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion;

Dijon, le 03 avril 2024

Le 1^{er} Vice-Président du SICECO



Pascal Grappin

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20240408-2-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 09-04-2024